Compte rendu conseil de la formation du mardi 10 septembre 2013

Le Conseil portait essentiellement sur les MCC spécifiques et les créations, modifications, suppressions de DU et DIU.

1/ Informations du Président et du Vice Président :

a/ La loi LRU a été votée le 22 juillet 2013. Elle prévoit la création de communauté d'Universités et d'établissements. La Lorraine et l'Alsace ne sont pas concernées du fait de leur fusion originelle ; en revanche, les universités sous statut de PRES sont concernées et vont devoir fusionner. Les PRES-dont celui de l'UL vont disparaître.

La loi prévoit une prise en compte de la parité au niveau des Conseils, notamment lorsqu'ils devront être complétés ou réélus ; elle définit également plusieurs orientations majeure telles que le handicap et la culture entrepreneuriale.

25 décrets d'applications seront pris d'ici janvier 2014.

b/ Un conseiller d'établissement, relais ~~ministériel~~ entre les Universités et le ministère est mis en place : c'est Marie Pierre MAIRESSE, ancienne présidente de l'Université de Valenciennes qui est nommée.

c/ Le document sur la nomenclature des licences et des MASTER est mis en concertation ; il est prévu que la liste définitive des intitulés de licence soit arrêtée en décembre 2013 pour pouvoir figurer dans admission poste bac (APB). Celle des MASTER est programmée pour décembre 2014.

d/ Un changement majeur dans les procédures d'habilitations à venir : les UE ne seront plus examinées dans le détail ; la capacité d'un établissement à délivrer un diplôme sera évaluée et l'habilitation sera accordée sans la validation de la maquette détaillée ; cela laissera beaucoup plus de souplesse aux Universités.

e/ Pour sa rentrée « Scolaire », axée sur l'apprentissage dans le supérieur, Pierre MASSERET vient à Nancy Brabois.

Une question est posée sur la licence Droit Eco Gestion qui risque de ne plus exister à la rentrée prochaine.

Le Président répond que les formations bi-disciplinaires seront bien maintenues mais qu'en revanche, du fait de la nouvelle nomenclature, la question sera plus délicate pour les formations pluridisciplinaires.

Une autre question est posée sur l'affichage du KAZAKSTAN comme relation internationale prioritaire à l'UL.

Le Président répond que c'en est une mais pas la seule avec le Franco Allemand, le Maroc, et également la Chine.

Le MEN et le MAE (affaires étrangères) ont en effet souhaité que l'UL apparaisse comme l'Université « dédiée » pour les relations internationales universitaires avec ce pays. C'est donc surtout un affichage politique, mais il existe néanmoins un intérêt national certain dans cette relation : la recherche sur les terres rares.

f/ Le Vice-président fait le point sur les Emplois d'Avenir Professeurs (EAP). L'UL a fait le plein l'an dernier et s'est vue attribuer plus de postes cette année, ce qui fait qu'elle a du mal à faire de même cette année. La date limite de dépôt des dossiers va être repoussée.

Un élu explique que les critères d'attribution sont très flous et ne portent pas forcément sur les capacités des candidats à enseigner la matière choisie ; le Président s'engage à le rappeler à la Rectrice qui semble-t-il a un besoin urgent de recruter des étudiants comme enseignants-remplaçants.

g/ Un point sur les inscriptions est fait :

Actuellement, 30 000 étudiants-soit les 3/5 des inscrits attendus-sont inscrits, avec moins de néo-bacheliers et plus de néo-entrants.

L'UL en attend 52000 à terme.

2/ Formation :

a/ Le Conseil de la formation doit donner un avis sur les MCC spécifiques, dont l'adoption dépend du Collégium.

Pour les MCC du Collégium Sciences et Technologies non conformes, elles ont été modifiées et revotées par le Collégium.

Lorsque deux sites n'arrivent pas à se mettre d'accord sur ces MCC, le Collégium doit trancher ; lorsqu'un responsable de formation ne les a pas fournies, la formation n'ouvre pas. Un courrier de la Présidence relancera le responsable.

En Droit, il faut rajouter le fait qu'on ne compense pas la défaillance , c'est-à-dire qu'en cas d'absence à un examen il n'y a pas de note et pas de calcul de la moyenne ; par ailleurs, pour favoriser l'assiduité des L1, une note d'assiduité est à l'étude.

En STAPS, les MCC prévoient la note de 0 en cas d'absence à une épreuve sportive et la non prise en compte des dispenses médicales. Ce point devra être revu au niveau du Collégium concerné.

Un élu fait remarquer que pour les licences professionnelles, un certain nombre d'anomalies ont été détectées :

- les coefficients des UE et des éléments constitutifs ne respectent pas l'amplitude de 1 à 3.

-le stage comme le projet tutoré est parfois réparti sur 2 UE au lieu d'une seule. Ces règles seront rappelées aux différents Collégium concernés.

Vote : Avec les remarques faites : 5 contre, le reste pour.

L'UNSA a voté pour.

b/ Modification, création, suppression de DU DIU du secteur Santé:

Un souci est apparue au niveau de la tarification des DU; La règle pour les DU est la fixation d 'un seul tarif selon les coûts complets et en Médecine et Pharmacie, il y en a deux. Ce qui fait que les tarifs affichés par la DFOIP et ceux affichés par les composantes sont différents. Le Collégium Santé va régulariser cette situation.

Avec cette assurance, les DIU et DU sont adoptés à l'unanimité.

c/ Modification du DU QSE de Nancy Brabois :

Le Conseil demande que l'obligation de double inscription au DU et à la Licence soit supprimée et que le niveau du DU soit affiché (L3 ou M1).

Vote : Avec les remarques faites : Unanimité

d/ Création d'une UE libre : préparer son insertion professionnelle

Cette UE libre de semestre 4 serait transverse et permettrait aux étudiants de mieux appréhender leurs compétences ainsi que le marché du travail. Mais elle ne correspond pas aux critères des UE libres, à savoir cours magistraux uniquement et pas de limitation d'effectifs.

Le SIOP, porteur de l'UE en est bien conscient mais n'a pas trouvé d'autre cadre pour cet accompagnement.

Le Conseil préconise de poursuivre la réflexion sur cette idée qui apparait comme très intéressante.

Vote : 6 abstentions, le reste contre. L'UNSA a voté contre, l'UE libre proposée ne répondant pas aux critères ; d'autres UE ont été retoquées déjà lors d'un précédent CF pour ce motif.

Fin du Conseil à 12h25.

Vos élus UNSA

Laurence PECORARI

Janine PERREAU

Muriel SCHLATTER